

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:376549-2013:TEXT:FR:HTML>

**France-Créteil: Services d'architecture, d'ingénierie et de planification
2013/S 216-376549**

Avis de concours

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Ville de Créteil

Hôtel de Ville - place Salvador Allende

À l'attention de: M. le maire

94010 Créteil Cedex

FRANCE

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice: <http://ville-creteil-marches.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

Commune de Créteil

Hôtel de Ville, place Salvador Allende, direction de la commande publique, 1er étage, porte 9

À l'attention de: M. Sylvain Goupille

94010 Créteil Cedex

Téléphone: +33 158433576

E-mail: commande.publique@ville-creteil.fr

Fax: +33 149801894

Adresse internet: <http://ville-creteil-marches.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus:

Commune de Créteil

Hôtel de Ville, place Salvador Allende, direction de la commande publique, 1er étage, porte 9

À l'attention de: M. Sylvain Goupille

94010 Créteil Cedex

Téléphone: +33 158433576

E-mail: commande.publique@ville-creteil.fr

Fax: +33 149801894

Adresse internet: <http://ville-creteil-marches.achatpublic.com>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:

Commune de Créteil

Hôtel de Ville, place Salvador Allende, direction de la commande publique, 1er étage, porte 9

À l'attention de: M. le maire

94010 Créteil Cedex

Adresse internet: <http://ville-creteil-marches.achatpublic.com>

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

- 1.3) **Activité principale**
Services généraux des administrations publiques
- 1.4) **Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices**
Le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices: non

Section II: Objet du concours/description du projet

- II.1) **Description**
- II.1.1) **Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:**
- II.1.2) **Description succincte:**
concours restreint sous anonymat de maîtrise d'oeuvre sur esquisse et maquette pour la reconstruction du groupe scolaire des Buttes
- II.1.3) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**
71240000

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

- III.1) **Critères de sélection des participants:**
le candidat présente les éléments suivants : A. Composition de l'équipe, CV détaillé des chefs de mission et du mandataire, principaux diplômes, titres d'étude et de qualification, certificats de capacité et récompenses obtenus par les membres du groupement, attestation d'inscription à l'ordre des Architectes de l'architecte mandataire, liste prévisionnelle des cadres techniques dédiés et répartition des tâches, description succincte des locaux et des moyens informatiques dont dispose le candidat, attestation de visite signé par le maître d'ouvrage. B. Références en maîtrise d'oeuvre. Une sélection illustrée de références de bâtiments pour lesquels le candidat a réalisé des études de Maîtrise d'oeuvre; Cette sélection prendra la forme de 5 fiches (au maximum) de format A4 paysage, illustrant chacune une réalisation récente ou un projet en cours, en couleur, sur support numérique (préférentiellement .jpeg ; ou .pdf, ou .ppt), dont au moins un équipement d'importance ou de complexité équivalente à l'opération envisagée. Jugement des candidatures: qualifications et organisation du groupement présenté (moyens humains et techniques - rubrique A), Qualité architecturale et technique de la sélection de références en Maîtrise d'oeuvre (5 fiches A4) présentée par le candidat (rubrique b) ; seront particulièrement appréciées les références portant sur des équipements d'enseignement de taille significative et sur des opérations en cours ou achevées impliquant ou ayant impliqué la tenue de chantiers en site occupé. La présente consultation s'adresse à un Maître d'oeuvre ou une équipe pluridisciplinaire de Maîtrise d'oeuvre qui présente des moyens humains et matériels et une expérience professionnelle qui garantissent, a minima, les compétences suivantes : 1. architecture, 2. structure, 3. fluides, 4. approche passive et conception bioclimatique, 5. voirie et réseaux divers, 6. économie de la construction. En cas de groupement, un architecte sera obligatoirement mandataire du groupement.
- III.2) **Information relative à la profession**
La participation est réservée à une profession particulière: oui
architecte

Section IV: Procédure

- IV.1) **Type de concours**
Restreinte
Nombre de participants envisagé: 4
- IV.2) **Noms des participants déjà sélectionnés**
- IV.3) **Critères d'évaluation des projets:**

IV.4) Renseignements d'ordre administratif

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:
13S0085

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation
Date: 13.12.2013 - 12:00

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

IV.4.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation
français.

IV.5) Récompenses et jury

IV.5.1) Information sur les primes:
Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): non

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants
a l'issue de la phase de consultation ayant conduit à l'examen des offres des 4 (quatre) candidats admis à concourir, des primes seront attribuées aux concurrents ayant remis une prestation conforme. une indemnité d'un montant de 60 000 EUR hors taxes, correspondant à la réalisation de l'esquisse et au coût de fabrication de la maquette du projet pourra être attribuée, à ce titre, à chaque équipe dont le projet n'aura pas été retenu à l'issue du concours. Ce montant n'est pas révisable. Les sommes versées au lauréat dans le cadre du concours (60 000 EUR hors taxes) seront considérées comme avance sur les honoraires qu'il percevra ultérieurement au titre de la mission qui lui sera confiée.

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours

IV.5.4) Décision du jury

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) Informations complémentaires:
l'Opération à lancer vise à la reconstruction du groupe scolaire des Buttes à son emplacement d'origine, avec maintien de l'activité scolaire pendant toute la durée du chantier. Ceci impliquera, notamment, la réalisation des travaux en 3 (trois) grandes phases, dont les contours définitifs seront déterminés par le lauréat du concours d'architecture à l'issue des études techniques:

- 1. Construction de la nouvelle école élémentaire et de locaux communs,
- 2. Construction de la nouvelle école maternelle,
- 3. Construction de la salle de sport et de locaux divers.

Les différents sous-ensembles fonctionnels à construire sont :

- une école maternelle de 10 (dix) classes d'une surface hors oeuvre nette (S.H.O.N.) estimée de 1.592,40 mètres carrés,
- une école élémentaire de 15 (quinze) classes d'une SHON, estimée de 1 964,40 mètres carrés,
- des locaux communs d'une SHON, estimée de 1 386,80 mètres carrés, comprenant notamment la cuisine et les réfectoires, une salle polyvalente et le hall d'accès principal aux différents sous-ensembles,
- des accueils périscolaires, pour un total de SHON, estimé à 312 mètres carrés,
- un salle de sport & ses annexes d'une SHON, estimée de 519 mètres carrés,
- le logement du gardien et des locaux RASED, pour un total de SHON, estimé à 477,60 mètres carrés.

Le groupe scolaire reconstruit totalisera environ 6 250 mètres carrés de SHON.

Son enveloppe bénéficiera d'une isolation thermique très performante et de dispositifs techniques permettant la réalisation d'un bâtiment à énergie positive. Les espaces extérieurs seront pour leur part constitués comme suit:

- 2 cours de récréation (2 700 mètres carrés),
- parvis d'entrée général, mails et allées piétonnes (environ 2 600 mètres carrés),
- aires de stationnement privatives (28 places environ),
- espaces verts (environ 1 500 mètres carrés).

L'estimation Prévisionnelle du coût des travaux, en valeur mars 2013, est estimée par le Maître d'ouvrage au stade du programme à 16 507 860 EUR HT, incluant le coût des démolitions, des salles de classes provisoires, des travaux de construction des bâtiments neufs et de rénovation des bâtiments conservés et le coût de réalisation des VRD.

Le marché de Maîtrise d'oeuvre éventuellement dévolu à l'issue du concours d'architecture comprendra les éléments de mission suivants :

- des compléments de diagnostic (DIAG p),
- l'Esquisse (Esq), réalisée en phase concours,
- l'Avant - projet (incluant l'avant Projet Sommaire et l'avant Projet Définitif),

Cette phase comprendra également la réalisation des dossiers et toutes les consultations nécessaires à l'obtention du Permis de Construire et à toutes autres autorisations administratives, ainsi que, le cas échéant, la rédaction des pièces techniques de consultation pour expertises complémentaires,

- les études de Projet (Pro),
- l'Assistance au Maître d'ouvrage pour la passation des Contrats de Travaux (ACT), incluant notamment la réalisation des Dossiers de Consultation des Entreprises,
- la Direction de l'exécution des contrats de Travaux établie par les entreprises (DET), réalisée par phases,
- l'Assistance lors des Opérations de Réception et pendant l'année de Garantie de Parfait Achèvement (AOR), réalisée par phase.

Dans le cas où le mode de dévolution des marchés de travaux s'effectuerait en corps d'état séparés, la mission de Maîtrise d'oeuvre pourra être complétée par l'élément de mission complémentaire suivant :

- direction de la Synthèse (Syn).

Ce dernier élément de mission sera optionnel.

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. l'architecte sera obligatoirement le mandataire du groupement de Maîtrise d'oeuvre. Les bureaux d'études associés pourront figurer dans plusieurs groupements de concepteurs. Les architectes ne pourront pour leur part figurer que dans un seul groupement candidat.

Renseignements techniques: Patrick Borderie: +33 149563652.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal de Melun, 43 avenue Général de Gaulle, 77000 Melun ; Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction de la commande publique - 1 place Salvador Allende - 94010 Créteil Cedex (+33 149563676). Au stade de la candidature, une visite obligatoire du site et des locaux existants sera organisée. Les candidats seront répartis en plusieurs sous-groupes et accompagnés par un représentant de la conduite d'opération. Les candidats seront munis d'une carte professionnelle et d'un tampon de la société envisagée comme mandataire du groupement. L'absence dans le dossier de candidature du candidat de l'attestation de visite qui lui sera remise à cette occasion sera éliminatoire.

Les 3 (trois) dates prévues pour cette visite obligatoire du site sont les mercredis 13, 20 et 27 novembre 2013. Le rendez-vous est fixé sur place à 9:00 à l'entrée avenue Sainte-Marie. Lettre de candidature dc1 ou

équivalent (voir détail dans le RC), accompagnée le cas échéant des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager la société; copie du jugement en cas de règlement judiciaire; déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement dc2 ou équivalent (voir détail dans le Rc).

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 4.11.2013.

VI.3) **Procédures de recours**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.3.2) **Introduction des recours**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.4) **Date d'envoi du présent avis:**

4.11.2013